

3 MP TRANSPORTS

SARL en liquidation au capital de 22 800 euros,
immatriculée au RCS de THONON-LES-BAINS sous le numéro 522 019 165,
dont le siège de liquidation est situé : LES GRANDES TEPPES 74550 PERRIGNIER

RAPPORT DU LIQUIDATEUR

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 05 JANVIER 2024

PORTANT SUR LA CLOTURE DE LIQUIDATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous rendre compte de notre mission de liquidateur et de vous demander de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

La dissolution anticipée de la Société a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 décembre 2023.

Consécutivement, le bilan de liquidation, arrêté au 31 décembre 2023 fait apparaître un bénéfice de 1 811,17 euros ; que nous vous proposons néanmoins d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » qui se trouvera ainsi ramené à -21 918,87 euros.

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres, s'élève donc à 881,13 euros.

Ce reliquat actif du compte de liquidation de la Société permettra le remboursement partiel du montant nominal des parts sociales effectivement libérées par les associées, savoir :

- société TRANSPORTS MAGNIN SARL, représentée par Monsieur Christophe MAGNIN : 224,92 euros
- société TRANSPORT PRABEL, représentée par Monsieur Sébastien PRABEL : 224,92 euros
- société MEGEVAND FRERES, représentée par Monsieur Bernard MEGEVAND : 215,64 euros
- société TRANSPORTS MARMETH, représentée par Monsieur Arnaud MARMETH : 215,64 euros

Nous vous demandons ainsi de constater ce reliquat et de décider le remboursement partiel du montant nominal des parts sociales.

Les documents, comptes et rapports vous ont été adressés dans les conditions et délais prévus par la loi, les règlements et nos statuts.

Nous vous invitons à adopter les résolutions proposées, à donner quitus de notre gestion et à constater la clôture de la liquidation de la Société.

Monsieur Christophe MAGNIN, Liquidateur

Zone de signature

